

# AVIS D'IMPOSITION



## Qu'est-ce que ?

L'avis d'imposition est un document qui établit que le contribuable a été régulièrement imposé au titre de l'année considérée. Il est délivré par le centre des services fiscaux du domicile du requérant.

## Quels sont les documents à fournir ?

- ◆ Demande (adressée au chef de centre compétent)
- ◆ Copie déclaration fiscale
- ◆ Si salarié : un bulletin de salaire
- ◆ Photocopie carte nationale d'identité
- ◆ Certificat de Domicile ou Résidence

